

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 25 janvier 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté deux projets de loi du pays qui seront transmis au Conseil d'Etat pour avis, un projet de délibération du congrès, quatre délibérations du gouvernement, et cinquante-quatre arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à l'autorisation de la pratique du démarchage et de la vente à domicile, de transport pour la conduite de véhicule de location avec chauffeur et des agréments comme entrepreneurs de transports nautiques à caractère touristique.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération à déposer sur le bureau du congrès relative aux permis de conduire. Les mesures proposées visent à permettre la reconnaissance en Nouvelle-Calédonie des permis de conduire délivrés par les Etats appartenant à l'union européenne ou à l'espace économique européen sans limite de temps et à autoriser leur échange à tout moment contre un permis calédonien.

Il a approuvé les budgets primitifs 2001 de l'école de musique, de l'école des métiers de la mer ainsi que de l'office de retraite des agents fonctionnaires.

Enfin, le gouvernement a procédé à la nomination de Madame Odile BOYER en qualité de directrice de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie.